

Société des Grands Projets

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG SA

Commissaire aux comptes

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

92066 Paris la Défense Cedex

Société des Grands Projets

Immeuble Moods

2, Mail de la petite Espagne
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil de surveillance de la Société des Grands Projets

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ministérielle et par le Président du Directoire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Grands Projets relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Grands Projets à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des engagements.

Fondement de l'opinion sans réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2.3. Correction d'erreurs sur exercices précédents » de l'annexe des comptes annuels concernant la comptabilisation des corrections d'erreurs relatives à la franchise de loyers et de travaux d'agencements au siège social, à la redevance d'utilisation de la ligne 14 et à la taxe additionnelle de la taxe sur les séjours.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Réalité des investissements dans le cadre du projet du Grand Paris Express

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les investissements corporels bruts cumulés depuis le début du projet du Grand Paris Express s'élèvent à 25 086 M€. Ces investissements sont comptablement enregistrés en immobilisations corporelles.

La méthode de comptabilisation de ces immobilisations a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-20 du 5 octobre 2012. Le fait générateur justifiant l'activation de l'immobilisation et la détermination de son coût sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels en note « 3.1. Les immobilisations ».

Nous avons considéré que le fait générateur justifiant l'activation des immobilisations ainsi que le coût retenu constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance et du volume de ces actifs dans le bilan de la Société des Grands Projets.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les principes et méthodes comptables applicable aux Établissements Publics Nationaux ;
- prendre connaissance du processus de comptabilisation des investissements établi par la direction, depuis la validation des engagements, l'enregistrement comptable jusqu'à la liquidation ;
- tester l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents portant sur les processus et les systèmes d'information, avec l'appui de nos spécialistes informatiques ;
- pour des investissements de la période (notamment les encours) sélectionnés par sondages aléatoires, statistiques ou sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, effectuer des tests substantifs de détail de rapprochement avec les pièces justificatives pour apprécier leurs correctes imputations comptables et valorisations ;
- apprécier si l'information financière présentée en annexe est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de Surveillance.

Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société des Grands Projets par décision ministérielle du 24 octobre 2011 pour le cabinet Grant Thornton et par le Président du Directoire le 3 août 2022 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Grant Thornton était dans la quinzième année de sa mission sans interruption, dont sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et le cabinet KPMG était dans sa quatrième année.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux Établissements Publics Nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des engagements de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des engagements

Nous remettons au comité d'audit et des engagements un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des engagements figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des engagements la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des engagements des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 12 mars 2026

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Solange Aïache
Associée

KPMG SA

Baudouin Griton
Associé

Bilan

Actif

ACTIF IMMOBILISE	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	72 768 236,65	39 085 957,29	33 682 279,36	39 211 369,89
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 292 004 858,26		1 292 004 858,26	1 277 285 297,91
Constructions	3 395 070 363,11	97 782 643,01	3 297 287 720,10	2 553 263 268,51
Installations techniques, matériels, et outillage	201 589 956,16	22 541 993,45	179 047 962,71	21 294 813,77
Collections	12 307 203,16		12 307 203,16	10 833 355,85
Biens historiques et culturels			-	-
Autres immobilisations corporelles	120 217 158,84	20 933 970,22	99 283 188,62	84 959 461,93
Immobilisations mises en concession			-	-
Immobilisations corporelles en cours	19 194 182 436,69	-	19 194 182 436,69	16 335 054 489,33
Avances et acomptes sur commandes	870 935 158,82	-	870 935 158,82	1 131 665 973,71
Immobilisations financières	5 236 147,83	-	5 236 147,83	5 229 148,83
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 164 311 519,52	180 344 563,97	24 983 966 955,55	21 458 797 179,73
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	601 961 260,90		601 961 260,90	422 634 228,62
Créances				
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	501 933 812,44		501 933 812,44	216 803 720,62
Créances clients et comptes rattachés	19 317 852,61	324 789,76	18 993 062,85	4 955 985,66
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	49 428 876,05		49 428 876,05	50 783 678,15
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	121 472 932,93		121 472 932,93	12 385 615,26
Charges constatées d'avance (dont primes rbt emprunts)	269 437 522,73		269 437 522,73	280 408 962,02
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	1 563 552 257,66	324 789,76	1 563 227 467,90	987 972 190,33
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 411 027 654,84		6 411 027 654,84	10 358 445 065,43
Autres	5 624,07		5 624,07	
TOTAL TRESORERIE	6 411 033 278,91	-	6 411 033 278,91	10 358 445 065,43
Comptes de régularisation	51 741 017,71		51 741 017,71	54 970 122,45
Ecarts de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	33 190 638 073,80	180 669 353,73	33 009 968 720,07	32 860 184 557,94

Passif

FONDS PROPRES	2025	2024
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'Etat		
Financement de l'actif par des tiers	99 600 331,86	99 291 615,43
Ecart de réévaluation		
Réserves	869 223 053,85	912 405 643,04
Report à nouveau	76 896 931,86	86 556 069,18
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 147 887 208,05	- 43 182 589,19
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	897 833 109,52	1 055 070 738,46
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2025	2024
Provisions pour risques	30 670 270,93	13 299 580,14
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 670 270,93	13 299 580,14
DETTES FINANCIERES	2025	2024
Emprunts obligataires	28 245 000 000,00	28 245 000 000,00
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	2 268 571 428,55	2 334 642 857,13
Dettes financières et autres emprunts	205 557 507,99	207 828 494,33
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	30 719 128 936,54	30 787 471 351,46
DETTES NON FINANCIERES	2025	2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376 221 448,93	249 245 266,64
Dettes fiscales et sociales	56 843 741,65	25 612 071,63
Avances et acomptes reçus	665 455 326,07	462 683 380,81
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		-
Autres dettes non financières	48 143 235,08	31 345 790,91
Produits constatés d'avance	215 349 219,44	235 456 377,89
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	1 362 012 971,17	1 004 342 887,88
TRESORERIE	2025	2024
Autres éléments de trésorerie passive	323 431,91	
TOTAL TRESORERIE	323 431,91	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	33 009 968 720,07	32 860 184 557,94

Compte de résultat

Charges

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	410 492 238,81	557 071 116,76
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	86 005 729,98	86 127 814,08
<i>Charges Sociales</i>	44 037 976,42	35 450 425,19
<i>Intéressement et participation</i>	1 261 895,62	1 286 985,74
<i>Autres charges de personnel</i>	1 236 089,88	3 804 349,99
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables et remises gracieuses)	180 188 078,18	183 513 156,26
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	136 067 548,68	68 785 872,67
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	859 289 557,57	936 039 720,69
CHARGES D'INTERVENTION	2025	2024
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transferts aux ménages	-	-
Transferts aux entreprises	6 920 814,89	3 135 623,54
Transferts aux collectivités	1 753 235,87	2 353 686,87
Transferts autres	185 881 916,37	61 967 681,34
Dotations aux provisions et dépréciations		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	194 555 967,13	67 456 991,75
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 053 845 524,70	1 003 496 712,44
CHARGES FINANCIERES	2025	2024
Charges d'intérêt	376 936 898,62	349 900 712,44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financière	12 407 941,70	11 744 168,24
TOTAL CHARGES FINANCIERES	389 344 840,32	361 644 880,68
Impôt sur les sociétés	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	-	-
TOTAL CHARGES	1 443 190 365,02	1 365 141 593,12

Produits

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		-
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	70 000,00	334 189,73
Dons et legs	-	-
Produits de la fiscalité affectée	969 059 353,82	907 065 163,77
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	78 442 144,13	392 099 052,57
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	56 636 920,15	7 945 654,32
Production stockée et immobilisée	179 327 032,28	- 1 173 994,56
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	2 387 454,51	1 986 446,44
Reprises du financement rattaché à un actif	-	4 500 000,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 285 922 904,89	1 312 756 512,27
PRODUITS FINANCIERS	2025	2024
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	202 903,80	9 202 491,66
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	9 177 348,28	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 380 252,08	9 202 491,66
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	147 887 208,05	43 182 589,19
TOTAL PRODUITS	1 295 303 156,97	1 321 959 003,93

Annexe

1. Principes et méthodes d'évaluation

La Société des grands projets (SGP), établissement public à caractère industriel et commercial, soumis aux règles de la comptabilité budgétaire, applique depuis le 1er janvier 2017, le recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat (recueil des normes des établissements publics).

Les états financiers produits par la SGP au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 sont conformes aux dispositions issues de la norme 1 du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

La nomenclature appliquée est le plan de compte commun diffusé par l'instruction 16 décembre 2023 diffusée par BOFIP-GCP-23-0047 du 19/12/2023.

La durée de l'exercice correspond à l'année civile.

La SGP est un organisme soumis aux règles de la comptabilité budgétaire, elle applique donc le recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'Etat, depuis le 1er janvier 2017, ainsi que le plan de comptes commun.

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie de présentation et de fonctionnement est l'euro.

La SGP dispose actuellement de deux filiales, créées respectivement par décision du conseil de surveillance du 24 novembre 2021 (SGP immobilier – SGPI) et du 12 mai 2022 (SGP DEV – valorisation du patrimoine immatériel).

2. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

2.1. Faits marquants

>>> Changement de système d'information comptable et financier

La SGP a remplacé son système d'information antérieur (Qualiac – CEGID XRP Ultimate) par un système SAP au 1^{er} janvier 2025.

>>> Opération de financement long terme 2025

La Société des grands projets n'a pas réalisé d'opérations à partir de son programme « Green Euro Medium Term Note » en 2025.

Dans le cadre des financements disponibles auprès de la BEI (1 milliard d'€ à fin 2024 dédié à la ligne 15 Sud), la SGP a contractualisé fin 2025, 2 nouveaux emprunts de 500 millions d'€ chacun, sous la forme de tranches à taux variable révisable, de maturité 22 ans et dont le versement des fonds ne sera effectif que le 18 juin 2027.

>>> Poursuite de la mise en service du prolongement de la ligne 14

L'ouverture au public de la gare Villejuif-Gustave Roussy a eu lieu le 18 janvier 2025. Par ailleurs pour des raisons techniques, notamment liées au changement de système d'information comptable et financier, une part importante de la gare St Denis Pleyel a été considérée comme mise en service le 1^{er} janvier 2025.

Le montant des immobilisations pour la mise en service comptable est donc au 31/12/2025 de 3,5 Mds (pour mémoire : 2,5 Mds au 31/12/2024) et se répartit comme suit :

- Immobilisations incorporelles : 276 K€ ;
- Terrains, sous-sols et sursols : 21 587 K€ ;
- Terrains bâtis et autres ensembles immobiliers : 37 415 K€ ;
- Bâtiments industriels et autres : 5 782 K€ ;
- Installations générales : 330 038 K€ ;
- Constructions : 2 876 489 K€ ;
- Installations techniques : 184 717 K€ ;
- Collections, Œuvres d'art : 4 038 K€ ;
- Installations générales : 754 K€ ;
- Mobiliers : 1 197 K€ ;
- Matériels divers : 82 K€.

Les conventions avec la RATP relative à la maîtrise d'ouvrage et au financement des études d'avant-projet (2015CONV005), et avec ADP relative à la Co-maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare Aéroport d'Orly (2015CONv041) représentent 96% du montant.

2.2. Changements comptables

Néant.

2.3. Correction d'erreurs sur exercices précédents

>>> Correction d'erreurs sur exercice 2024 et antérieurs

Les travaux de préparation du changement de système d'information comptable et financier ont révélé diverses erreurs d'écritures comptables. Toutes ces erreurs ont été régularisées en 2025 en utilisant le compte de report à nouveau, conformément aux dispositions de la norme 14 du RNCEP.

Sur l'exercice 2025, des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs ont été décelées et ont fait l'objet d'une régularisation impactant le compte de report à nouveau, conformément à la norme 14 du RNCEP. Ces corrections d'erreurs sont les suivantes :

- Lors de la réalisation de travaux dans l'immeuble de la Société des Grands Projets, à la suite d'une mauvaise interprétation des avantages octroyés par le bailleur, des franchises de loyer et de travaux d'agencements au siège avaient été comptabilisées à tort et étalées sur la durée du bail.
- La redevance d'utilisation de la ligne 14 mise en service sur l'exercice 2024 a fait l'objet d'un titre de recette au cours de l'exercice 2025 qui n'avait pas été appréhendé dans les comptes de l'exercice 2024.
- Un trop-perçu de TATS relatif à l'exercice 2024 a été régularisé au cours de l'exercice 2025.

Au total, le compte de report à nouveau a été mouvementé au crédit de 9 659 137,32 €.

L'impact de ces corrections sur les comptes 2024 peut être présenté ainsi :

Poste		Comptes 2024 publiés en M€	Correction d'erreur en M€	Comptes 2024 corrigés en M€
Compte de résultat	Produit de la fiscalité affectée	907	-6	901
Compte de résultat	Autres produits de gestion	8	6	14
Bilan	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249	22	271
Bilan	Charges constatées d'avance	280	-1	279
Bilan	Produits constatés d'avance	236	-11	225
Bilan	Report à nouveau	87	-9	78

2.4. Evènements post-clôture

Néant.

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1. Les immobilisations

>>> Acquisitions foncières

Le principe est que les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés aux acquisitions foncières sont inclus dans le coût d'acquisition de l'immobilisation. La comptabilisation des acquisitions foncières dans le patrimoine de la SGP intervient, de façon générale, lors de la signature de l'acte, à l'étude notariale, à un moment où le montant de la transaction financière et des frais afférents sont clairement identifiés. Lorsqu'il s'agit d'une acquisition terrain / Bâti, une distinction est opérée entre la valeur des deux immobilisations.

>>> Autres dépenses d'immobilisations

La décision d'investissement du Conseil de Surveillance est retenue comme fait générateur constitutif de la date d'activation des dépenses (date à partir de laquelle les coûts d'un projet sont considérés comme immobilisables).

Les immobilisations en cours, correspondent à la comptabilisation des travaux de construction des lignes, comptabilisés à l'actif en immobilisation en cours conformément à la méthode évoquée supra.

Conformément au recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP), le traitement des dépenses se synthétise comme suit :

	Investissement	Charges d'exploitation
Frais d'étude	En phase AVP (avant-projet)	Etudes préliminaires à la décision d'investissement
Assistance à maîtrise d'ouvrage générale et d'assistance technique		x
Maîtrise d'œuvre (les marchés ont été notifiés postérieurement à la décision d'investissement)	x	
Sondages relatifs au tronçon objet de la décision d'investissement	Postérieurs à la décision d'investissement	Antérieurs à la décision d'investissement
Sondages relatifs aux tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision d'investissement		x

3.1.1. Immobilisations incorporelles en valeur brute

Comptes et rubriques	2024			2025		
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions / Mad / Transferts	Augment. par virement de poste à poste	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	66 238 398,76	4 613 874,52	13 106 907,70	5 793 528,27	0,00	72 768 236,65
2053100000-Logiciels acquis ou sous-traités	13 348 467,27	1 322 176,64	10 341 518,24	0,00	0,00	25 012 162,15
2053200000-Logiciels créés	1 271 314,63	99 093,17	47 311,06	47 311,06	0,00	1 370 407,80
2058000000-Autres concessions et dts similaires, brevets, lic., m	1 446 267,11	11 087,52	0,00	382,26	0,00	1 456 972,37
2080000000-Autres immobilisations incorporelles	28 970 518,78	566 649,90	19 561,50	19 561,50	0,00	29 537 168,68
2325100000-Logiciels sous-traités en cours	21 201 830,97	2 614 867,29	2 698 516,90	5 726 655,71	0,00	15 391 525,65

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels (notamment l'ensemble des logiciels financiers : Qualiac, SAP ...), les licences de logiciels acquises par la SGP et les études, travaux sur logiciels (GED, cockpit ...).

L'augmentation constatée sur l'exercice est essentiellement due à la poursuite des travaux sur le SIGF SAP-Khéops déployé en production au 1^{er} janvier 2025.

3.1.2. Immobilisations corporelles en valeur brute

Comptes et rubriques	2024			2025		
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions / Mads / Transferts	Augment. par virement de poste à poste	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	3 988 124 940,31	78 498 644,39	3 702 502 621,58	2 747 934 666,75	2 000,00	5 021 189 539,53
211160000-Terrains nus mis à disposition	3 697 901,87	0,00	0,00	0,00	0,00	3 697 901,87
211170000-Terrains nus acquis	117 523 573,30	8 496 311,83	38 332,00	38 332,00	0,00	126 019 885,13
211300000-Sous-sols et sur-sols	28 772 726,27	2 488 157,52	11 537,63	0,00	0,00	31 272 420,42
211516000-Terrains bâtis- ens immob industriels mäd	23 332 097,71	0,00	0,00	0,00	0,00	23 332 097,71
211517000-Terrains bâtis- ens immob industriels acquis	14 207 176,44	0,00	0,00	0,00	0,00	14 207 176,44
211557000-Terrains bâtis- ens immob admin et com acquis	335 780 163,40	3 314 430,00	691 386,12	670 870,62	0,00	339 115 108,90
211580000-Terrains bâtis - autres ens immob	753 971 659,92	1 722 661,00	14 982 528,89	16 314 582,02	2 000,00	754 360 267,79
2131160000-Construction bâtiment industriel mäd	1 949 771,50	0,00	0,00	149 348,37	0,00	1 800 423,13
2131170000-Construction bâtiment industriel acquis	16 141 479,38	2 289 693,00	63 160,00	0,00	0,00	18 494 332,38
2131180000-Construction bâtiment industriel autre	215 243 229,74	0,00	43 643,88	212 446 626,12	0,00	2 840 247,50
2131560000-Construction bâtiment admin/com mäd	555 175,65	0,00	0,00	0,00	0,00	555 175,65
2131570000-Construction bâtiment admin/com acquis	7 467 321,82	2 244 570,00	325 859,93	325 859,93	0,00	9 711 891,82
2131580000-Construction bâtiment admin/com autres	328 068,41	0,00	0,00	0,00	0,00	328 068,41
2131800000-Construction autres bâtiments	142 021 002,52	4 662 371,83	10 351 302,95	54 086 813,94	0,00	102 947 863,36
2135160000-Construction agencement bâtiments industriels mäd	904 820,20	51 466,14	0,00	966 286,34	0,00	0,00
2135170000-Construction agencement bâtiments indus acquis	208 631,45	0,00	351 974 222,62	0,00	0,00	352 182 854,07
2135180000-Construction agencement bâtiments indus autres	3 905,90	0,00	0,00	3 905,90	0,00	0,00
2135570000-Construction agencement bâtiments admin acquis	97 906,01	0,00	12 968,33	0,00	0,00	110 874,34
2135580000-Construction agencement bâtiments admin autres	162 998,23	0,00	0,00	162 998,23	0,00	0,00
2135800000-Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	1 724 775,80	432 289,00	0,00	1 292 486,80
2138000000-Autres constructions	2 190 609 184,12	1 680 194,93	3 102 408 801,65	2 389 892 035,05	0,00	2 904 806 145,66
2151170000-Installations complexes acquis sol propre	22 724 837,14	11 348 923,89	186 252 371,49	18 736 176,36	0,00	201 589 956,16
2155700000-Outillage acquis	189 142,07	0,00	0,00	189 142,07	0,00	0,00
2160000000-Collections	10 833 355,85	1 473 847,31	3 303 431,70	3 303 431,70	0,00	12 307 203,16
2181000000-Install générale, agencements, aménagements divers	52 037 450,76	10 354 511,63	101 176,35	21 394 156,33	0,00	41 098 982,41
2182700000-Matériel de transport acquis	347 183,55	0,00	27 775 101,90	0,00	0,00	28 122 285,45
2182800000-Matériel de transport autres	32 533 550,78	28 080 583,87	0,00	27 762 514,57	0,00	32 851 620,06
2183170000-Matériel de bureau acquis	2 387 122,61	0,00	0,00	7 263,26	0,00	2 379 859,35
2183260000-Matériel informatique mis à disposition	304 674,90	0,00	1 524,78	306 199,68	0,00	0,00
2183270000-Matériel informatique acquis	7 514 587,56	286 669,94	310 978,23	0,00	0,00	8 112 235,73
2184700000-Mobilier acquis	5 416 541,72	4 251,50	1 360 854,18	15 591,96	0,00	6 766 055,44
2188700000-Matériels divers acquis	118 291,33	0,00	739 409,20	834,1	0,00	856 866,43
2188800000-Matériels divers autres	739 409,20	0,00	29 253,95	739 409,20	0,00	29 253,95
Immobilisations en cours	17 466 720 463,03	3 873 243 303,50	198 045 169,40	1 152 091 389,96	318 362 252,82	20 065 117 595,51
2312000000-Agencements/aménagements terrains en cours	43 615 305,03	23 640 526,85	0,00	0,00	0,00	67 255 831,88
2313000000-Immobilisations en cours constructions	15 747 600 683,36	3 527 403 357,94	196 826 320,58	1 133 195 941,95	0,00	18 338 634 419,93
2315000000-Immobilisations en cours installat' techn.	522 402 058,94	253 217 152,06	32 477,28	15 267 107,74	0,00	760 319 625,96
2318000000-Immobilisations en cours-autres	21 436 441,98	11 350 828,73	1 186 371,54	3 628 340,27	0,00	27 972 558,90
2381000000-Ac vers immo corp	1 117 467 658,15	57 284 662,76	0,00	0,00	318 313 382,15	856 438 938,76
2382000000-Ac vers immo RDD	14 198 315,57	346 775,16	0,00	0,00	48 870,67	14 496 220,06
Total général	21 454 845 403,34	3 951 741 947,89	3 900 547 790,98	3 900 026 056,71	318 362 252,82	25 086 307 135,04

L'actif corporel immobilisé brut a augmenté de 3,6 Mds€ en 2025 pour atteindre 25,1 Mds€ de valorisation brute, après une augmentation de 3,8 Mds€ en 2024. Il s'agit de la traduction comptable de l'accroissement de l'activité de construction de la SGP en 2025.

Il est composé de terrains, bâtiments et immobilisations définitives ou en cours de construction ainsi que des différentes immobilisations utiles au fonctionnement de la SGP autres immobilisations corporelles).

Les avances et acomptes comprennent les frais de notaire à la suite d'acquisition en attente de décompte définitif.

Depuis mi 2020, les terrains et constructions acquis sont enregistrés de façon différenciée. Ainsi, lors d'une acquisition d'un terrain avec bâti, les deux éléments sont chacun comptabilisés de manière spécifique, le 1er sur un compte terrain et le second sur un compte construction (selon le type de construction en industriel, administratif / commercial ou autres terrains).

Les constructions sont amorties conformément au plan d'amortissement acté par décision du Directoire (voir supra détail des durées d'amortissement).

3.1.3. Immobilisations financières

Comptes et rubriques	2024			2025		
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions / Mad / Transferts	Augment. par virement de poste à poste	Dimin. par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées à des participations	5 100 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 020,00
2611000000-Titres de participation -actions	5 100 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 020,00
Autres immobilisations financières	129 128,83	6 999,00	0,00	0,00	0,00	136 127,83
2751000000-Depôts	101 490,92	6 999,00	0,00	0,00	0,00	108 489,92
2755000000-Cautionnements	27 637,91	0,00	0,00	0,00	0,00	27 637,91
Total général	5 229 148,83	6 999,00	0,00	0,00	0,00	5 236 147,83

Pour le principal, il s'agit du versement des participations pour les deux filiales créées par la SGP soit au total.

- 2 120 000€ au profit de la filiale SGPI.
- 2 980 020€ au profit de la filiale SGPDEV.

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements, versements effectués par la SGP dans le cadre de contrat de location ou de convention d'occupation du domaine public.

Pas d'évolution significative en 2025.

3.1.4. Amortissements

La méthode applicable a été définie par la délibération du directoire n° D 2023-08 du 25 janvier 2023.

Cette délibération a repris de manière synthétique l'ensemble des durées existantes et précisé les durées relatives aux constructions en distinguant, conformément au plan comptable des établissements publics, les bâtiments industriels, administratifs / commerciaux et autres.

L'amortissement est linéaire et respecte la règle du prorata temporis.

Les durées figurent dans le tableau synthétique suivant :

Catégorie de biens	Durée d'amortissement	Comptes comptables
Frais de recherche et de développement	3 ans	2030000
Logiciels	3 ans	2053X
Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 ans	2058000
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	2080000
Agencements et aménagements de terrains	10 ans	212X
Ensembles immobiliers industriels	20 ans	21311X 21411X
Autres ensembles immobiliers (habitations, ouvrages d'infrastructures)	70 ans	2131800 2141800
Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux	25 ans	21315X 21415X
Installations générales, agencements et aménagements de constructions	10 ans	2135X 2145X 2181000
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans	215X
Biens historiques et culturels immobiliers	30 ans	2171000
Dépenses afférentes aux biens historiques et culturels mobiliers	20 ans	2172000
Matériel de transport	5 ans	2182X
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	21831X 2184X 2188X
Matériel informatique	4 ans	21832X
Emballages récupérables	3 ans	2186000

Les amortissements ont évolué comme suit entre 2024 et 2025 :

Comptes et rubriques	2024	2025		
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation (Dotation)	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	27.027.028,87	12.039.543,91	19.384,51	39.085.957,29
2805310000-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	10.804.913,19	4.055.620,93	19.639,35	14.880.173,47
2805320000-Amortissement-Logiciels créés	317.878,90	414.663,10	0,00	732.542,00
2805800000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	846.151,44	289.068,06	254,84	1.134.964,66
2808000000-Amortissement - autres immobilisat° incorporelles	15.058.085,34	7.280.191,82	0,00	22.338.277,16
Immobilisations corporelles	40.488.742,34	100.789.248,85	19.384,51	141.258.606,68
2813116000-Amort- Construction bâtiment industriel mād	173.117,44	0,00	12.286,94	160.830,50
2813117000-Amort- Construction bâtiment industriel acquis	809.834,83	3.158,00	2.160,78	815.153,61
2813118000-Amort- Construction bâtiment industriel autre	4.750.903,80	0,00	4.541.847,93	209.055,87
2813156000-Amort- Construction bâtiment admin/com mād	66.713,76	0,00	0,00	66.713,76
2813157000-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	434.356,41	0,00	0,00	434.356,41
2813158000-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	26.087,15	0,00	0,00	26.087,15
2813180000-Amort- Construction autres bâtiments	3.902.150,12	147.875,77	324.545,28	3.725.480,61
2813516000-Amort-Construct° agcment bâtiments industriels mād	86.322,93	2.102,21	88.425,14	0,00
2813517000-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	9.470,60	33.039.573,87	3.091.009,78	36.140.054,25
2813518000-Amort-Construct° agcment bâtiments indus autres	390,59	0,00	390,59	0,00
2813557000-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	94.950,74	4.056,20	724,07	99.731,01
2813558000-Amort-Construct° agcment bâtiments admin autres	8.517,29	0,00	8.517,29	0,00
2813580000-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	54.117,25	65.782,36	119.899,61
2813800000-Amort- Autres constructions	12.067.410,76	41.774.579,54	2.143.289,93	55.985.280,23
2815117000-Amort- Installations complexes acquis sol propre	1.581.337,02	19.170.929,23	1.789.727,20	22.541.993,45
2815570000-Amort- Outillage acquis	37.828,42	0,00	37.828,42	0,00
2818100000-Amort- Install génér, agncts, amngts divers	4.794.882,47	1.454.963,35	2.136.413,71	4.113.432,11
2818270000-Amort- Matériel de transport acquis	261.530,94	2.627.875,72	1.131.002,20	4.020.408,86
2818280000-Amort- Matériel de transport autres	1.130.908,79	0,00	1.130.908,79	0,00
2818317000-Amort- Matériel de bureau acquis	1.523.798,10	177.000,86	6.104,13	1.694.694,83
2818326000-Amort- Matériel de transport mis à disposition	80.905,06	0,00	80.905,06	0,00
2818327000-Amort- Matériel de transport acquis	4.962.752,09	945.189,78	82.898,59	5.990.840,46
2818470000-Amort- Mobilier acquis	3.529.448,55	1.216.453,78	42.193,86	4.788.096,19
2818870000-Amort- Matériels divers acquis	7.242,66	171.373,29	143.000,86	321.616,81
2818880000-Amort- Matériels divers autres	147.881,82	0,00	143.000,86	4.880,96
Total général	67.515.771,21	112.828.792,76	0,00	180.344.563,97

La très forte augmentation des amortissements (qui ont doublé en 2025) est liée à la finalisation de la mise en service de la ligne 14 et à l'effet année pleine des activations de l'exercice 2024.

3.1.5. Dépréciations

Compte et rubrique	2024	2025		
	Solde N-1	Dotation	Reprise	Solde N
Dépréciations des comptes de tiers	73.181,67	273.531,83	21.923,74	324.789,76
4911100000-Dépréciations Clients divers -non auxiliaisé	73.181,67	273.531,83	21.923,74	324.789,76
Total des dépréciations	73.181,67	273.531,83	21.923,74	324.789,76

En termes de dépréciation de créances :

Aucune autre dépréciation n'a été constatées à ce stade.

Une reprise d'un montant de 22 K€ a été comptabilisée. Une dotation de 273 K€ a été constatée sur 2025. Elle vient en complément du montant de 73 K€ constaté fin 2024. Ce solde de 325 K€ correspond à des risques d'irrécouvrabilité sur certaines créance (26 dossiers correspondant essentiellement à des tiers locataire – loyer).

3.2. Les stocks

Ils sont constitués de matériels roulants évalués à leur coût d'acquisition. En application de l'article 20 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, ceux-ci acquis par la SGP sont ensuite transférés en pleine propriété à Ile de France Mobilité (IDFM). Compte tenu du caractère particulier de cette opération, ces coûts sont comptabilisés en stock.

Le matériel roulant est assimilable à du stock, dans la mesure où il est acquis en vue d'être revendu.

Les dépenses affectées en stocks sont celles relatives aux coûts d'acquisition et autres frais liés (frais d'assistance et interne) des matériels roulants voyageurs pour les lignes 15, 16 et 17 selon le périmètre défini par la convention signée en octobre 2018 avec IDFM (indiqué en « LR » dans le tableau), ainsi que ceux des matériels roulants voyageurs pour la ligne 18 dont la convention a été signée avec IDFM le 2 décembre 2021 (« LV » dans le tableau).

Ces dépenses sont constituées, au 31/12/2025 des éléments suivants :

- Frais d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (quote-part affectée)
- Frais internes de maîtrise d'ouvrage de la SGP (quote-part affectée)

Comptes et rubriques	Stock initial	Stock final
Stocks		
3311100000-Produits en cours MR LR	260 252 970,17	468 192 228,12
3311200000-Produits en cours MR LV	95 855 194,71	133 769 032,78
3311300000-Produits en cours MR L14	66 526 063,74	0
Total	422 634 228,62	601 961 260,90

Les stocks de matériels roulants augmentent logiquement pour les lignes « LR » et « LV » dans la mesure où la production du matériel se poursuit, sans transfert à l'exploitant. En revanche, l'intégralité du matériel de la ligne 14 a été remis à IDFM, ce qui explique le stock désormais nul au 33113.

3.3. Les créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Créances	Montant net du bilan	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres créances immobilisées	136 127,83		136 127,83
Créances de l'actif circulant			
Créances sur les redevables	19 317 852,61	19 317 852,61	
Avances et acomptes versés sur commandes	49 428 876,05	49 428 876,05	
Créances diverses	623 406 745,37	623 406 745,37	
Charges constatées d'avance	269 437 522,73	12 506 780,23	256 930 742,50
Total	961 727 124,59	704 660 254,26	257 066 870,33

Au sein des créances figurent :

- Des créances sur entités publiques / filiale :
 - TVA à rembourser par l'Etat pour près de 500 M€ (montant en partie dû aux régularisations de TVA demandées sur les avances versées sur marchés d'immobilisations).
 - Les avances en compte courant octroyées aux deux filiales depuis 2022 et 2023 :
 - Pour la filiale SGPI un montant total de 698 000 € ;
 - Pour la filiale SGPDEV un montant total de 3 500 000 €.

A noter que ces avances en compte courant sont productives d'intérêts.

- Des créances sur débiteurs clients et comptes rattachés pour près de 19 M€ dont une partie constatée en risque d'irrecouvrabilité et qui ont fait l'objet d'une dépréciation (cf. ci-dessus).
- Des avances et acomptes versés sur commandes près de 49 M€.
- Des créances sur autres débiteurs : avances sur personnel, indemnités journalières de sécurité sociale et sommes en attente de régularisation pour 108 M€.

Les mouvements principaux concernant les charges constatées d'avances sont les suivants :

- Primes de remboursement pour 269 339 K€
- Prise en compte de diverses factures d'abonnement concernant en partie l'exercice 2026 (99 K€).

3.4. Disponibilités

	2023	2024	2025
Trésorerie	11 980 807 009,84	10 358 445 065,43	6 410 709 847,00

La SGP ne dispose pas de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds au Trésor et n'a donc pas de placements. Sa trésorerie est intégralement déposée sur son compte bancaire tenu par la DGFIP.

3.5. Financements reçus et capitaux propres

3.5.1. Tableau des financements reçus

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à reprise dépréciation	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	
Financements de l'actif par l'Etat		2.081,19		17.585.661,37		-17.589.844,77
Financements non rattachés à un actif						
Financements rattachés à un actif		2.081,19		17.585.661,37		-17.589.844,77
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements				179.514,93		-181.617,14
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété		2.081,19		17.406.146,44		-17.408.227,63
Financement des autres actifs						
- Etat						
- ANR IA						
- Autres						
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	99.291.615,43	310.818,65				99.602.434,08
Financements non rattachés à un actif	96.451.710,00	310.818,65				96.762.528,65
- Régions						
- Département						
- Communes						
- Autres collectivités	1.276.446,50	310.818,65				1.587.265,15
- Union Européenne	95.175.263,50					95.175.263,50
- Autres organismes						
- Autres						
Financements rattachés à un actif	2.839.905,43					2.839.905,43
- Régions						
- Département	194.750,00					194.750,00
- Communes	705.999,00					705.999,00
- Autres collectivités						
- Union Européenne						
- Autres organismes	1.907.159,70					1.907.159,70
- Autres	31.996,73					31.996,73
Totaux	99.291.615,43	312.899,84		17.585.661,37		-17.589.844,77

Sur le « stock » de subventions relatives à des financements d'actif :

- Un don en 2014 d'un terrain bâti par la Ville de Bagneux pour un montant de 705 999€ (intégration en contrepartie du compte 211 non amortissable). La valeur du terrain était de 706 000€, mais l'acquisition a été faite à l'euro symbolique. Seul le montant de 705 999€ a été comptabilisé en immobilisation, les € l'ont été en recette.
- Un don en 2013 d'un terrain nu situé à Villejuif par le Département du Val de Marne, pour un montant de 150 000€ (intégration en contrepartie du compte 211 non amortissable)
- Une subvention caisse des dépôts relative au programme d'investissement d'avenir « ville de demain ».
- Sur 2023, une subvention européenne avait été reçue pour plus de 24 M€ dans le cadre du programme LARA. Le solde a été versé en 2024 pour 21 M€.

3.5.2 Réserves, résultat et report à nouveau

Les réserves sont constituées par les différents résultats constatés sur les exercices 2010 à 2024, affectés en réserve sur décision du conseil de surveillance. Les reports à nouveau correspondent à des opérations de régularisations enregistrées conformément à la norme 14 du RNEP sur les corrections sur exercices antérieurs.

Le résultat 2024 déficitaire a été affecté conformément à la décision du conseil de surveillance du 6 mars 2025

- 43 182 589.19 € affectés en réserves facultatives

3.6. Provisions

Rubriques	2024	2025		
	Provisions 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151-Provisions pour risques	13 299 580,14	19 734 119,35	2 363 428,56	30 670 270,93
158-Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	13 299 580,14	19 734 119,35	2 363 428,56	30 670 270,93

Les provisions pour risques comprennent :

- Des provisions liées à des litiges, avec des riverains, au nombre de 30. En 2025 16 litiges ont abouti à des rejets de la requête, permettant une reprise de provision de 2 M€. En revanche, 5 nouveaux litiges sont entrés et 10 ont fait l'objet de réévaluations, conduisant à des dotations aux provisions pour un montant de 4.9 M€.

Des provisions sur la L15S ont été comptabilisées à hauteur de 13,7 M en lien avec des Décomptes généraux et définitifs.

- Des provisions liées à des litiges RH : Instances devant les prud'hommes : 9 litiges en cours dont 4 nouveaux sur 2025, provisionnés à hauteur de 402 K€. Deux litiges réglés sur 2025 ayant conduit à des reprises de provision (354 K€).

3.7. Emprunts et dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice			
Dettes	Montant net du bilan	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières divers	30 719 128 936,54		30 719 128 936,54
Dettes d'exploitation			
Dettes sur achats & prestations de service et comptes rattachés	376 221 448,93	376 221 448,93	
Dettes fiscales et sociales	56 843 741,65	56 843 741,65	
Avances et acomptes reçus	665 455 326,07	665 455 326,07	
Autres dettes d'exploitation	48 143 235,08	48 143 235,08	
Produits constatés d'avance	1 168 797,98	1 168 797,98	
Total	31 866 961 486,25	1 147 832 549,71	30 719 128 936,54

3.7.1. Dettes financières

Les dettes financières sont composées des emprunts souscrits auprès des établissements financiers, ainsi que des émissions de dettes réalisées sur le marché obligataire entre 2017 et 2025.

La SGP a réalisé sa première émission obligataire verte sur les marchés financiers internationaux en octobre 2018 pour un montant de 1,75 milliard € à 10 ans (SGP 1.125% 10/28) complétée en novembre par son premier placement privé à 50 ans de 20 millions €.

De 2019 à 2024, les émissions obligataires se sont poursuivies : 3,225 Mds€ en 2019 et 11 Mds€ en 2020, 6,5 Mds€ en 2021, 1,75 Mds€ en 2022, 2 Mds€ en 2023 et 2 Mds€ en 2024 portant le total de la dette obligataire à 28,2Mds€. Aucune émission n'a eu lieu en 2025.

Le détail par émission d'emprunts est le suivant :

N°émission	Date d'émission	Nombre d'obligations	Valeur nominale	Nominal initial en €	Coupon	Durée (années)	Date de maturité
1	22/10/2018	17 500	100 000,00	1 750 000 000	1,12500	10	22/10/2028
2	26/11/2018	200	100 000,00	20 000 000	2,14500	50	26/11/2068
Sous total EMTN 2018		17 700	100 000,00	1 770 000 000			
3	14/02/2019	500	100 000,00	50 000 000	2,10000	50	14/02/2069
4	19/03/2019	500	100 000,00	50 000 000	2,06200	51	19/03/2070
5	20/03/2019	20 000	100 000,00	2 000 000 000	1,12500	15	25/05/2034
6	16/04/2019	550	100 000,00	55 000 000	1,95500	50	16/04/2069
7	16/04/2019	700	100 000,00	70 000 000	1,92300	47	25/05/2066
8 T1	03/06/2019	10 000	100 000,00	1 000 000 000	1,70000	31	25/05/2050
Sous total EMTN 2019		32 250	100 000,00	3 225 000 000			
9T1	18/02/2020	25 000	100 000,00	2 500 000 000	1,00000	50	18/02/2070
10	08/04/2020	500	100 000,00	50 000 000	1,14900	49	08/04/2069
8T2	07/05/2020	15 000	100 000,00	1 500 000 000	1,70000	30	25/05/2050
11T1	15/10/2020	30 000	100 000,00	3 000 000 000	0,00000	10	25/11/2030
12	15/10/2020	30 000	100 000,00	3 000 000 000	0,70000	40	15/10/2060
9T2	18/02/2020	7 500	100 000,00	750 000 000	1,00000	50	18/02/2070
13	29/10/2020	2 000	100 000,00	200 000 000	0,57550	32	29/10/2052
Sous total EMTN 2020		110 000	100 000,00	11 000 000 000			
14T1	10/05/2021	20 000	100 000,00	2 000 000 000	0,87500	25	10/05/2046
16T1	26/11/2021	17 500	100 000,00	1 750 000 000	0,30000	10	25/11/2031
17T1	26/11/2021	12 500	100 000,00	1 250 000 000	1,00000	30	26/11/2051
15T1	02/09/2021	15 000	100 000,00	1 500 000 000	0,30000	15	02/09/2036
Sous total EMTN 2021		65 000	100 000,00	6 500 000 000			
18T1	07/04/2022	17 500	100 000,00	1 750 000 000	1,62500	20	08/04/2042
Sous total EMTN 2022		17 500	100 000,00	1 750 000 000			
19	17/01/2023	10 000	100 000,00	1 000 000 000	3,50000	20	25/05/2043
20	05/04/2023	10 000	100 000,00	1 000 000 000	3,70000	30	25/05/2053
Sous total EMTN 2023		20 000	100 000,00	2 000 000 000			
21	13/02/2024	10 000	100 000,00	1 000 000 000	3,50000	25	25/06/2049
22	18/09/2024	10 000	100 000,00	1 000 000 000	3,37500	21	25/05/2045
Sous total EMTN 2024		20 000	100 000,00	2 000 000 000			
Total EMTN au 31/12/2024				28 245 000 000			

Les autres emprunts correspondent à des emprunts auprès de la Banque européenne d'investissements (BEI) pour un montant total initial de 2.5Mds€, dédiés au financement de la ligne 15 Sud.

Ils se répartissent comme suit :

Tirages	Date de versement	Date de maturité	Taux d'intérêts	Devise	Montant du tirage	Montant restant dû (après amortissement)	Statut
---------	-------------------	------------------	-----------------	--------	-------------------	--	--------

Tirages	Date de versement	Date de Maturité	Taux d'Interets	Devise	Montant du tirage	Montant restant dû (après amortissement)	Statut
<u>T1</u>	26/07/2017	26/07/2057	1,767%	EUR	300 000 000	300 000 000	en vie
<u>T2</u>	09/11/2017	26/07/2057	1,674%	EUR	400 000 000	400 000 000	en vie
<u>T3</u>	12/04/2018	26/01/2058	1,683%	EUR	300 000 000	300 000 000	en vie
<u>T4</u>	15/10/2021	15/10/2061	0,540%	EUR	1 000 000 000	975 000 000	en vie
<u>T5</u>	10/12/2021	10/12/2061	0,528%	EUR	500 000 000	487 500 000	en vie

Dans le cadre des financements disponibles auprès de la Banque Européenne d'Investissement (1 milliard d'euros à fin 2024), la SGP a contractualisé fin 2025, 2 nouveaux emprunts de 500 millions d'euros chacun, sous la forme de tranches à taux variable révisable, de maturité 22 ans et dont le versement des fonds ne sera effectif que le 18 juin 2027. Ces opérations figurent en engagement hors bilan.

Au cours de l'année 2025, la SGP n'a pas émis de dette de court terme. A noter que ces titres de créances sont enregistrés en autres dettes, conformément aux préconisations de la DGFiP.

Règles de comptabilisation :

- Les Titres de Créances Négociables - TCN (programme CACEIS) :

Depuis 2020, à la suite d'expertise, la comptabilisation des TCN n'est plus dissociée en fonction de leur durée. Pour l'émetteur, et ce y compris pour des durées de remboursement inférieur à 12 mois, les TCN sont à enregistrer en tant que dettes financières (1681).

Pour la SGP, dans son rôle d'émetteur, il a été choisi de comptabiliser ces TCN en dettes financières au compte 1681.

- Les primes de remboursement obligatoire et frais d'émission :

Les emprunts obligataires souscrits (programme EMTN) donnent lieu à la constatation de primes de remboursement et, le cas échéant, à des frais d'émission.

La SGP a opté pour un amortissement par fraction égale des primes de remboursement pour ces emprunts et non pour un étalement sur la durée de l'emprunt à laquelle ils se rapportent selon la méthode actuarielle.

De la même manière l'option d'étalement des frais d'émission d'emprunt a été choisie par fraction égale sur la durée de l'emprunt pour les emprunts faisant l'objet de ces frais.

- Cas des primes d'émission d'emprunts :

Compte tenu des conditions de marché lors de leur émission, les emprunts obligataires émis par la SGP présentent une valeur de remboursement inférieure à leur valeur d'émission.

En comptabilité générale, la prime d'émission est considérée comme une prime de remboursement (Bull CNC n° 57 du 4ème trimestre 1983). A ce titre la prime d'émission est comptabilisée au crédit du compte 169.

Le compte 169 a été subdivisé pour suivre indépendamment, les primes de remboursement et les primes d'émission. Le traitement de ces primes en matière d'étalement est identique aux primes de remboursement avec une répartition sur la durée de vie de l'emprunt.

A l'instar des primes de remboursements, les primes d'émission sont constatées dans une subdivision dédiée du compte 169 « Primes de remboursement des obligations ».

Les éventuels produits financiers rattachés à l'exercice peuvent être suivis dans une subdivision du compte 786 dédiée à ces opérations (exemple 7861 « Quote-part de primes de remboursement des obligations rattachée à l'exercice »).

Ainsi, l'étalement de ces primes se fait au travers de ce compte.

3.7.2. Dettes non financières

	2024	2025	Evolution
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 245 266,64 EUR	376 221 448,93 EUR	50,94
Dettes fiscales et sociales	25 612 071,63 EUR	56 549 981,65 EUR	120,79
Avances et acomptes reçus	462 683 380,81 EUR	665 455 326,07 EUR	43,83
Autres dettes non financières	31 345 790,91 EUR	48 143 235,08 EUR	53,59
Produits constatés d'avance	235 456 377,89 EUR	215 349 219,44 EUR	-8,54
Dettes non financières	1 004 342 887,88 EUR	1 361 719 211,17 EUR	35,58

Les dettes non financières correspondent :

- Aux dettes fournisseurs pour 376 M€. La quasi-totalité de ces dettes correspondent aux charges à payer de fonctionnement et d'investissement, des opérations qui en clôture 2025 avaient donné lieu à service fait, mais n'avaient pas fait l'objet de demandes de paiement et de mise en paiement. Poste en hausse par rapport à l'an passé. Ceci est particulièrement lié au fait que la SGP a consommé l'intégralité de son budget d'investissement sur 2025 et a donc dû reporter une partie de ses paiements sur l'exercice 2026.
- Aux dettes fiscales et sociales : Les dettes fiscales et sociales comprennent également les dettes provisionnées relatives aux droits à congés et CET chargés (6,9 M€), ainsi que de la taxe additionnelle à la taxe de séjour pour la part ayant dépassé le plafond 2024 et qui sera à reverser à l'Etat (6,7 M€).
- Aux autres dettes non financières : solde des comptes autres dettes non financières, d'imputation provisoire de recette, des comptes de virements ré imputés et d'excédents de versement.
- Le poste « avances et acomptes reçus » correspond aux acomptes payés par IDFM au titre du matériel roulant. Cette somme remboursée tous les ans par IDFM est imputée en acomptes et avances reçus.

Détail des charges à payer

L'évolution des différents postes de charges à payer reflète l'activité de la SGP :

	2024	2025	Variation
Charges à payer fournisseurs de biens et services	28 026 679,21	42 562 212,50	51,86%
Charges à payer fournisseurs d'immobilisations	167 860 804,33	177 546 424,63	5,77%
Dettes provisionnées pour congés payés et charges de personnel	17 919 056,58	18 154 187,96	1,31%
Charges sociales et fiscales sur congés à payer et charges de personnel	2 927 747,82	8 026 225,96	174,14%
Autres charges à payer			
Intérêts courus non échus	207 736 465,66	205 489 850,00	-1,08%

- Un dépassement du plafond autorisé des dépenses d'investissement a entraîné le report du paiement d'une partie des dépenses afférentes au marché de travaux principaux

4. Notes relatives au compte de résultat

L'exercice 2025 voit son résultat se détériorer à **-147,9 M€** contre - 43,2 M€ en 2024.

Ce résultat s'explique en grande partie par la forte hausse des dotations aux amortissements, suite aux compléments de mise en service opérés sur la ligne 14.

Les dépenses exécutées par la SGP sont réparties en 4 enveloppes :

- Fonctionnement ;
- Intervention ;
- Investissement ;
- Personnel.

4.1. Charges

En matière de charges, la SGP a adopté conformément à l'article 178 du GBCP, un suivi budgétaire sur 3 enveloppes distinctes : dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement et dépenses d'intervention.

Les charges de fonctionnement représentent 60 % du total des charges contre 69 % en 2024. Avec un taux de 13 %, les charges d'intervention, sont en augmentation (5 % l'an dernier). Les charges financières représentent quant à elle 27 % contre 26 % en 2024.

Le total des charges a poursuivi son augmentation (+6 %) entre 2024 et 2025 (après +24 % entre 2023 et 2024), ce qui témoigne avant tout de la hausse de l'activité de la SGP.

Cette croissance trouve notamment sa source dans une augmentation des charges d'intervention (subventions accordées par la SGP, dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express) et de fonctionnement. En effet les dotations aux amortissements et provisions ont doublé en 2025 par rapport à 2024, compte tenu principalement des compléments de mise en service de la ligne 14.

Les dépenses de personnel et plus particulièrement les charges sociales sont en augmentation.

Les charges financières poursuivent leur progression (+7.6 % après +17.4 % en 2024) pour un total de 389 M€, venant peser sur les charges du compte de résultat et expliquant une part du résultat déficitaire de l'année.

4.2. Produits

Entre 2024 et 2025, les recettes (hors produits financiers) ont diminué de 2% après une augmentation de 40% entre 2023 et 2024. Quant aux produits de la fiscalité affectée ils ont augmenté de 7%.

La baisse brutale du poste « vente de biens ou prestations de services) est essentiellement due au déstockage moins important de matériels roulants IDFM (383 M € en 2024 contre 66 € en 2025).

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

La Société des Grands Projets s'est engagée à contracter deux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), sous la forme de deux tranches à taux variable, chacune d'un montant de 500 millions d'euros., avec départ le 18/06/2027.

5.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

5.3. Aspects environnementaux

La SGP n'a procédé à aucune émission obligataire verte en 2025 à partir du programme « Green EMTN »

5.4. Filiales et participations

La Société des grands projets est exemptée d'établir des comptes consolidés au 31 décembre 2025, ses deux filiales Société du Grand Paris Immobilier, Société du Grand Paris Développement ainsi que les deux SCCV « Le Phare d'Issy » et « Créteil Gare l'Echat », étant considérées comme entités d'intérêt négligeable au 31 décembre 2025.

En effet, les montants d'actifs, passifs et de résultat de ces entités au 31 décembre 2025 sont sans incidence sur l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par la Société des grands projets et ses filiales.

L'article L. 233-19 du Code de commerce, repris par l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés des établissements publics nationaux, dispose ainsi que : « *sous réserve d'en justifier dans l'annexe des comptes individuels, une participation ou une filiale peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque la filiale ou la participation ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble.* »

Ainsi au 31/12/2025 la situation des deux filiales, créées respectivement par décision du conseil de surveillance du 24 novembre 2021 (SGP immobilier – SGPI) et du 12 mai 2022 (SGP DEV – valorisation du patrimoine immatériel) est la suivante :

SGPI

- En 2025, la SGP-I a constitué quatre SCCV avec le promoteur GA Smart Building : SCCV Thiais ORLY, SCCV T2G et SCCV T2F, ainsi que deux SCCV avec le promoteur Sogeprom : SCCV Thiais Orly Logement et SCCV Thiais Orly Tertiaire.
- Par ailleurs, en 2025, en collaboration avec la SGP, la SGP-I a lancé une consultation en vue de la désignation d'un promoteur pour la création de la SCCV Entonnement Roland, dont la constitution est prévue en 2026. Le promoteur retenu est le groupe Duval.

- Enfin, une consultation a également été engagée pour la désignation d'un copromoteur dans le cadre de la création d'une SCCV Vert Maison, située sur la ligne 15 Sud, dont la constitution est également prévue en 2026

SGP DEV

En 2025, 7 conventions de financement ont été signées sur SGP DEV :

- Haut de France – 2^{ème} convention (montant SGP DEV : 10 325 000€)
- Toulouse (montant SGP DEV : 440 000 €)
- Grenoble (montant SGP DEV : 813 000 €)
- Lyon (montant SGP DEV : 1 618 000 €)
- Clermont (montant SGP DEV : 1 235 000 €)
- Chambéry (montant SGP DEV : 911 000 €)
- Saint Etienne (montant SGP DEV : 1 252 000 €)

Soit un total de 16,5 M€ d'engagements qui demeurent, à ce stade, hors bilan.

Le montant du bilan de chacune des filiales s'élève au 31/12/2025 :

- SGPi : 5,5 M€ (dont 3,1M de trésorerie)
- SGPDEV : 32,9 M€ (dont 3 M€ de trésorerie)

Au regard de leurs enjeux financiers inscrits à leurs bilans et de leurs activités au 31/12/2025, ces deux filiales sont considérées comme n'ayant qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble du « groupe » SGP. Les comptes de ces filiales ne sont donc pas consolidés avec les comptes de la SGP.

5.5. Effectifs SGP au 31/12/2025

Catégorie	Nombre
Régime général	1003
MAD RATP	31
MAD SNCF	2
MAD fonction publique d'Etat	4
MAD fonction publique territoriale	8
Détachement fonction publique d'Etat	31
Détachement fonction publique territoriale	27
Total	1 106